

Association Grandir ensemble - INSCRIPTIONS PERISCOLAIRE PIENNES - MERCREDIS - ANNEE 2022 / 2023

Contrat annuel sur la période de septembre 2022 à juillet 2023

Période:

Coéf CAF

Accueils	Horaires	Jours de fonctionnement	Familles de Piennes et des communes partenaires(1)				Familles des communes non partenaires				Nombre de présence par accueil		TOTAL
			< 400	entre 401 et 800	entre 801 et 1200	> 1200	< 400	entre 401 et 800	entre 801 et 1200	> 1200			
Périsco	Accueil du matin 7h00 - 8h30	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	1,80 €	1,90 €	2,00 €	2,10 €	2,20 €	2,30 €	2,40 €	2,50 €	X	=	
	Midi (dont repas) 11h25 - 13h30	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	6,80 €	6,90 €	7,00 €	7,10 €	7,20 €	7,30 €	7,40 €	7,50 €	X	=	
	Accueil de l'après midi 15h55 - 17h00	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	1,80 €	1,90 €	2,00 €	2,10 €	2,20 €	2,30 €	2,40 €	2,50 €	X	=	
	Accueil du soir 17h00 - 18h30	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	2,50 €	2,60 €	2,70 €	2,80 €	3,00 €	3,10 €	3,20 €	3,30 €	X	=	
(1) aucune commune partenaire									Sous-total - Périscolaire				

Accueils	Horaires	Jour de fonctionnement	Familles de Piennes et des communes partenaires(2)				Familles des communes de Joudreville et des communes non partenaires				Nombre de présence par accueil		TOTAL
			< 400	entre 401 et 800	entre 801 et 1200	> 1200	< 400	entre 401 et 800	entre 801 et 1200	> 1200			
Mercredi	Accueil du matin 7h00 - 8h30	Mercredi uniquement	1,80 €	1,90 €	2,00 €	2,10 €	2,20 €	2,30 €	2,40 €	2,50 €	X	=	
	Journée 8h30 - 17h00	Mercredi uniquement	12,44 €	12,69 €	12,94 €	13,19 €	12,94 €	13,19 €	13,44 €	13,69 €	X	=	
	Matin avec repas 8h30 - 13h30	Mercredi uniquement	11,73 €	11,98 €	12,23 €	12,48 €	12,23 €	12,48 €	12,73 €	12,98 €	X	=	
	Après-Midi 13h30 - 17h00	Mercredi uniquement	10,61 €	10,86 €	11,11 €	11,36 €	11,11 €	11,36 €	11,61 €	11,86 €	X	=	
	Accueil du soir 17h00 - 18h30	Mercredi uniquement	2,50 €	2,60 €	2,70 €	2,80 €	3,00 €	3,10 €	3,20 €	3,30 €	X	=	
(2) commune de Landres									Sous-total - Mercredis				
Total à régler par la famille (sous-total périscolaire + mercredis)													

Ce contrat annuel est un engagement des deux parties. Nous nous engageons à réinscrire votre enfant chaque mois. Vous vous engagez à régler les prestations dans les délais impartis (cf règlement), dans le cas contraire, nous serons contraint d'annuler ce contrat annuel.

Mois	Date du règlement	Somme réglée	Mode de paiement	Numéro du chèque

Signature du responsable légal	
TOTAL REGLE	

NOM:

PRENOM:

VILLE:

Contrat annuel sur la période de septembre 2022 à juillet 2023

Remplissez les cases (non grisées) pour les jours de présence prévisionnel de votre enfant

SEMAINE PAIRE		ACCUEILS PERISCOLAIRES				
		Accueil du matin	Midi (dont repas)	Accueil de l'après midi	Accueil du soir	
		7h00 - 8h30	11h40 - 13h45	15h55-17h00	17h00-18h30	
Lundi						
Mardi						
Jeudi						
Vendredi						

SEMAINE IMPAIRE		ACCUEILS PERISCOLAIRES				
		Accueil du matin	Midi (dont repas)	Accueil de l'après midi	Accueil du soir	
		7h00 - 8h30	11h40 - 13h45	15h55-17h00	17h00-18h30	
Lundi						
Mardi						
Jeudi						
Vendredi						

SEMAINE PAIRE		ACCUEILS MERCREDIS DE LOISIRS					
		Accueil du matin	Journée	Matin avec repas	Après midi		Accueil du soir
		7h00 - 8h30	8h30-17h00	8h30-13h30	13h30-17h		17h-18h30
Mercredi							

SEMAINE IMPAIRE		ACCUEILS MERCREDIS DE LOISIRS					
		Accueil du matin	Journée	Matin avec repas	Après midi		Accueil du soir
		7h00 - 8h30	8h30-17h00	8h30-13h30	13h30-17h		17h-18h30
Mercredi							

Ce contrat permet aux familles d'inscrire plus facilement votre enfant sans venir tous les mois au bureau de l'association.

Ce contrat implique le règlement de la facture chaque début de mois pour le mois suivant.

Pour plus de renseignements, merci de consulter le règlement intérieur de l'association.